

passé, car il est tenu au courant de faits précis plutôt que de généralités, et l'opinion publique peut influencer davantage sur le résultat éventuel.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je ne m'excuse nullement du fait que cette façon de procéder a donné lieu à plusieurs changements dans le détail de nos propositions. Les données fondamentales n'ont jamais changé. Nous avons modifié des détails dans un constant effort pour élaborer le meilleur régime de pension possible qui fonctionnerait à l'avantage de tous les Canadiens.

M. Woolliams: Des tâtonnements.

Le très hon. M. Pearson: Vaut mieux tâtonner et se tromper que ne rien tenter.

L'hon. M. Nowlan: Dans ce cas-ci, on n'a rien fait d'autre que se tromper.

Le très hon. M. Pearson: Tâtonner, se tromper et finalement réussir valent mieux que cinq ans passés à ne rien tenter.

Quand le Québec a décidé d'instituer son propre régime de pension, nous avons effectué certains redressements afin que nos propositions puissent fonctionner parallèlement à celles du Québec. C'était en septembre. Lors des pourparlers subséquents, l'Ontario s'est inquiété quelque peu des répercussions que nos propositions pourraient avoir sur les régimes privés. En janvier, pour faire face à cette préoccupation particulière des provinces qui en ont d'autres, nous avons donc consulté les provinces à ce sujet. Nous avons révisé notre offre pour dissiper, autant que possible, cette appréhension sans compromettre les caractéristiques que nous jugions essentielles à un régime public de sécurité sociale.

Lors de la conférence de Québec, le gouvernement québécois a annoncé pour la première fois, aux autres provinces comme à nous-mêmes, les détails du plan qu'il avait mis au point de son côté. Nous avons alors constaté qu'il différerait moins du régime fédéral que nous l'aurions cru à un moment donné. Ce fait, monsieur l'Orateur, a ravivé, au sein du gouvernement fédéral, l'espoir que nous pouvions, somme toute, élaborer un régime répondant aux besoins de toutes les provinces, notamment en ce qui concerne les fonds nécessaires aux placements provinciaux; ce régime serait le même d'un bout à l'autre du Canada. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, au lendemain de la conférence de Québec, et étant donné que nous étions saisis des détails des deux programmes, je suis entré en pourparlers avec le gouvernement québécois, en vue de mettre au point un régime pouvant répondre aux buts des deux paliers de gouvernement, et j'ai le plaisir de vous apprendre que nous y avons réussi. (Applaudissements) Il a fallu beaucoup de

travail, de patience, de compréhension et de pourparlers. La proposition exposée dans la lettre que j'ai adressée à tous les premiers ministres provinciaux a l'approbation du gouvernement québécois. Elle résulte de l'effort visant à trouver un dénominateur commun entre les deux seuls régimes en présence au pays, le régime fédéral et le régime du Québec. Il n'est pas question que le Québec accepte notre régime ou que le gouvernement fédéral accepte le régime du Québec. (Exclamations) Les honorables députés peuvent rire, mais il n'en reste pas moins que, lors de nos négociations, nous avons trouvé un terrain d'entente et c'est une méthode que nous devrions toujours utiliser dans nos négociations avec les provinces. Nous avons trouvé une base de négociation qui tient compte de certaines opinions exprimées par d'autres provinces que celle de Québec; nous espérons que ce terrain d'entente ralliera également les suffrages de toutes les autres provinces.

Il s'ensuit, monsieur l'Orateur, que nous pourrions avoir désormais un régime de pension uniforme dans tout le Canada; je suis fier et heureux de pouvoir en faire part à la Chambre des communes. Dans le Québec, et dans toutes les autres provinces qui le désirent, le gouvernement provincial pourra percevoir les cotisations, placer les fonds, verser les prestations et administrer le régime de pension en vigueur dans la province, mais les cotisations et les prestations seront les mêmes d'un bout à l'autre du pays. Les droits et les intérêts légitimes des provinces seront respectés; d'autre part, les intérêts de tous les Canadiens se trouveront pleinement sauvegardés du fait que le régime de pension sera le même quelle que soit leur province de résidence.

Et voilà la proposition que nous sommes maintenant en mesure de présenter à toutes les provinces. A mon avis, c'est là une véritable réalisation qui n'aurait pas été possible à si bref délai ou qui ne l'aurait peut-être pas été du tout, si nous n'avions pas été disposés à orienter l'opinion publique vers des propositions concrètes plutôt que de discuter en particulier avec chaque province de vagues projets d'avenir, méthode de mes honorables amis. Monsieur l'Orateur, si cela signifie la mise en délibérations d'un projet concret, l'adoption ultérieure requise pour rendre ce régime acceptable à toutes les provinces du pays, je me réjouis d'agir en ce sens.

Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de vous retenir plus longtemps pour expliquer les détails des propositions sur le régime de pension exposées dans cette lettre. J'aimerais dire que je sais gré de la collaboration dont on